



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msffio.ca Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Covid-19

C'est évidemment le sujet de l'heure! La pandémie mondiale actuellement en cours nous concerne tous. Le rétablissement de la situation est également une responsabilité partagée. Le conseil municipal a pris des mesures pour respecter les ordonnances depuis le début de la crise le 13 mars 2020.

Le centre le Sillon et la Mairie sont fermés au public depuis le 16 mars 2020. Toutefois, nous demeurons en poste pour nous assurer que les services municipaux soient quand même disponibles pour vous. Évidemment, une grande place est faite aux communications électroniques. Dans ce contexte, le site Internet (*msffio.ca*) et la page Facebook (*accessible par un lien sur le site Internet*) sont des moyens sûrs de rester informés. Il est à souligner qu'une boîte de courrier est disponible près de la porte d'entrée de la Mairie pour vous permettre de nous faire parvenir vos documents.

De plus, le service d'alerte Telmatik est utilisé lorsqu'un message doit être acheminé au plus grand nombre. C'est ce qui a été fait lorsque l'application des mesures de confinements a conduit à la décision de restreindre l'accès à différents sites de la Municipalité.

Finalement, Madame Lina Labbé, mairesse vous prépare des messages vidéo lorsque les évènements le justifient. La télé d'ici et le journal Autour de l'Île sont également mis à contribution pour vous tenir informés.

Pour bien vous résumer les mesures qui sont présentement en vigueur, voici un extrait de la résolution 020-040 énonçant les Directives temporaires de mesures dans la situation de pandémie de la COVID-19 :

« Les rencontres et séances du conseil municipal sont tenues à huis clos (sans public) et par voie électronique.

L'accès aux parcs et stationnements de la Municipalité est interdit jusqu'à ce que la direction générale de la Santé publique lève les obligations de confinements générales.

L'accès aux rues municipales et aux chemins municipaux est réservé à la circulation locale seulement.

Ceci implique que seuls les véhicules de services publics, les véhicules d'urgences, les véhicules des résidents de ces rues ou chemins et finalement des utilisateurs des commerces présents sur ces chemins et rues sont autorisés. Cette restriction d'accès ne s'applique pas à une circulation à vélo ou à pied, toutefois le stationnement dans ces rues et chemins est interdit. »

Nous vous remercions donc à l'avance de votre collaboration !

Séance d'avril

Dans la situation actuelle, le conseil s'est réuni par téléconférence à huis clos et la séance s'est limitée à l'administration usuelle de la Municipalité. En plus des directives temporaires de mesures dans la situation de pandémie de la COVID-19, le rapport 2019 des activités du service de sécurité incendie de la MRC a été adopté. Une aide financière de 150 \$ a été accordée à la corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant. Pour améliorer les capacités de télétravail et la réponse à des situations de crise deux formations ont été autorisées soit : une formation sur la plateforme Sharepoint et une formation sur la communication en temps de crise. Ces deux formations seront suivies soit par webinaires ou en personne selon les directives qui seront en place au moment de leurs tenues.

Finalement, le projet de règlement 020-160 modifiant le règlement 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020 a été déposé et un avis de motion a été donné. **Ce projet a pour objectif de repousser la date initialement prévue pour le deuxième versement des taxes municipales 2020 du 30 juin au 31 août 2020.** Il est à noter que cette modification sera adoptée pour offrir un répit aux contribuables qui en ont besoin. Pour ceux qui le peuvent, vous êtes invités à effectuer votre versement comme prévu initialement le 30 juin. De même pour ceux qui ont déjà expédié leur chèque nous pourrions l'encaisser au 30 juin comme prévu. Pour ce faire, il n'y aura qu'à téléphoner ou nous écrire. (info@msfio.ca)

En terminant, nous continuerons de suivre la situation avec attention et nous vous tiendrons informés en temps réel. Normalement, le dépôt des états financiers 2019 et certaines autres décisions seront à l'ordre du jour de la séance du 4 mai 2020. Mais le type de moyen de rencontre retenu pour sa tenue reste incertain pour le moment. C'est donc à suivre !

Merci à tous de votre compréhension et de votre collaboration pour que nous puissions tous, en travaillant ensemble dans le respect, nous dire : ÇA VA BIEN ALLER!

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier